

Les dossiers du Conseil

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 26 janvier 2018 en session ordinaire sous la présidence du Maire Philippe Cartailier.

➤ 1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2017.

➤ 2 Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

➤ 3 Service commun Droit des sols : Adhésion de la commune

Par délibérations des Conseils communautaires de Riom Communauté en date du 19 mars 2015, et de Volvic Sources et Volcans en date du 30 juin 2014, un service commun instructeur en matière d'autorisation de Droit des Sols a été créé.

La Communauté de communes Limagne d'Ennezat adhère au service commun du PETR Grand Clermont pour assurer l'instruction de ses actes.

Afin de garantir un fonctionnement coordonné sur le territoire de Riom Limagne et Volcans et en accord avec le PETR Grand Clermont, l'intégration des communes ex-Limagne d'Ennezat au service commun de Riom Limagne et Volcans, est prévue à la date du 1er janvier 2018.

Afin de formaliser leur intégration, il est nécessaire que Riom Limagne et Volcans passe une convention avec chacune d'entre elles pour définir :

- les modalités de travail entre le maire, autorité compétente pour délivrer les actes, et le service commun instructeur de la communauté, placé sous la responsabilité de son Président,
- les autorisations d'urbanisme concernées,
- les modalités financières entre la Communauté de communes et la commune.

Les communes s'engagent à rembourser à la Communauté de communes le coût du service commun sur la base des éléments suivants :

- le coût du service (frais de logiciel, salaires, charges patronales et tous frais directs relatifs à l'emploi des agents (frais de médecine préventive, assurance statutaire, action sociale)),
- le forfait de 20 % du coût du service correspondant aux coûts de fonctionnement,
- la clef de répartition correspondant aux nombres d'actes instruits pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités d'adhésion de la commune de Saint Ignat au service commun Droit des Sols, à compter du 1er janvier 2018.

➤ **4 SEMERAP : Convention pour le balayage des voies publiques, avenant n°3**

La convention établie par la Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement et la Protection de l'environnement (SEMERAP), pour assurer l'exécution du service de balayage des voies publiques sur l'étendue du territoire de la commune, doit être modifiée, par avenant, pour prendre en compte le nouveau kilométrage des rues à balayer.

A compter du 1er janvier 2018, deux rues supplémentaires situées au village de Champeyroux, rue des Côtes du Moulin et Impasse Champiteix, d'une longueur de 500 ml, seront prises en compte sur l'avenant n°3 à la convention pour le balayage des voies publiques.

Le linéaire total à balayer s'élèvera à 60 672 ml/an pour un nouveau tarif annuel de 3 138 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 3 à la convention pour le balayage des voies publiques établi par la SEMERAP.

➤ **5 Prestation de conseil et indemnité versée au comptable**

Les comptables du Trésor sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, outre les prestations obligatoires résultant de leur fonction de comptable principal, « des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ».

Cette disposition précise que « ces prestations ont un caractère facultatif » et qu'elles « donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite "indemnité de conseil" ».

Un arrêté interministériel fixe le taux maximum de l'indemnité de Conseil au receveur.

Cette indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

Voix Pour : 12

Voix Contre : 1

Abstention : 1

décide d'attribuer à Monsieur Eric CHATARD, receveur de la commune, une indemnité nette de Conseil fixée à 379,02 € pour l'année 2017.

Par délibération, le Conseil autorise le versement de cette indemnité jusqu'au terme de la mandature.

➤ **6 Cantine scolaire : Convention avec la commune d'Ennezat**

Par convention, renouvelable tous les ans, la commune d'Ennezat prépare les repas scolaires de notre commune.

En contrepartie, la commune participe aux frais de fonctionnement de la cantine d'Ennezat.

A compter de la prochaine rentrée scolaire, la commune d'Ennezat ne sera pas en mesure de nous fournir cette prestation.

Une consultation pour la fourniture des repas pour le restaurant scolaire de la commune sera réalisée prochainement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de résilier la convention qui lie la commune à la commune d'Ennezat pour la fourniture des repas scolaires.

➤ **7 Création d'une commission en charge du numérique**

En raison des nombreux soucis de connexion Internet et de téléphonie relayaient par les habitants de la commune une commission en charge du numérique a été créée.

M. le Maire a déjà accompli de nombreuses démarches. Cette commission va l'assister et tenter une nouvelle fois d'attirer l'attention des autorités compétentes sur les difficultés rencontrées par les usagers.

Cette commission se compose de MM Girard Loïc, Hermille Jean-Paul et Mmes Perrin Cécile, Redon Marie-Laure

➤ **8 Rythmes scolaires**

En ce qui concerne l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018, une décision sera prise suite au prochain conseil d'école qui aura lieu en mars.

➤ **9 Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement, à compter du 1er mars 2018 du Contrat à Durée Déterminée d'un agent non titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 10 heures, pour une nouvelle période de quatre mois.

Questions diverses

• PLUi : Réunions de présentation à la population

Mercredi 14 février 2018 à 18h30 – salle des Fêtes de Saint-Beauzire

Jeudi 1er mars à 19h – salle des Fêtes d'Entraigues

Initialement porté par la Communauté de communes de Limagne d'Ennezat, le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) est suivi aujourd'hui par Riom Limagne et Volcans.

Avant la présentation en Conseil communautaire prévu au cours du 1er semestre 2018, deux réunions d'information à la population sont organisées les 14 février et 1er mars 2018.

Après la réalisation du diagnostic territorial, puis la définition des grandes orientations du territoire dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD), les équipes politiques et techniques travaillent sur la finalisation du Plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUi) avec notamment la définition du zonage et règlement.

Les orientations du futur Plan Local de l'Urbanisme intercommunal, les grands principes de zonage et le règlement seront présentés à la population des communes concernées lors de ces deux réunions publiques.

Les cas particuliers et individuels ne seront pas abordés dans ces réunions mais pourront être vus avec le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique.

- Le projet éolien sur les communes de Saint André le Coq et Saint Ignat est relancé. Une nouvelle entreprise, Quadran, reprend le dossier laissé par l'entreprise Volkswind.

- Suite aux fusions des EPCI, le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a dû modifier ses statuts.

L'ensemble du territoire de Riom Volvic et Volcans adhère désormais à ce syndicat. Le nombre de délégués pour notre Communauté de communes passera de 35 titulaires à 28 et de 18 suppléants à 14.

M. Boileau présente sa candidature.

- Travaux :

- Place de Saint Ignat : les travaux débuteront début mars
- Station Villeneuve l'Abbé – Buxerolles : Nous sommes en attente de l'accord de subvention de l'Agence de l'eau pour commencer les travaux. Pour mémoire, l'entreprise Eurovia-LMTP a été retenue.
- Travaux des employés communaux : ramassage des branches suite au passage du sécateur, rafraichissement de la salle des fêtes de Villeneuve l'Abbé, nettoyage des autres salles, installation des distributeurs de sacs et des poubelles pour les déchets canins...

- Le Réseau des Médiathèques de Riom Limagne et Volcans organise une lecture spectacle en partenariat avec l'école de musique vendredi 2 février à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Ignat.